

Rapport moral de l'année 2025

Assemblée générale du 11 avril 2026 à La Ferté-Villeneuil

Mesdames, Messieurs, cher(e)s ami(e)s,

Dans un contexte national où la préservation de l'environnement est battue en brèche, par la baisse des crédits dédiés, par des lois régressives et par un abandon de sa promotion médiatique, cette devise que nous nous sommes donné « Chaque mètre carré préservé compte » reste plus que jamais d'actualité. Et comme nous avons choisi d'illustrer la communication de cette assemblée générale avec un amphibien reconnaissable entre tous, j'ajouterais cette citation de l'écrivain allemand Ernst Jünger : « À notre époque, il faut jouir d'un calme de salamandre si l'on veut parvenir à ses fins ». Nous avons fait preuve en 2025 d'un calme de salamandre pour continuer d'avancer !

Le Conservatoire a donc poursuivi sa politique de préservation d'espaces naturels remarquables. Un seul site nouveau, mais de taille, la forêt de Tardonne et ses 247 hectares, dans le Cher, boisement thermophile particulièrement riche dont le financement, puis l'achat, ont été réalisés en un temps record grâce à l'implication forte de la Dreal Centre-Val de Loire. Il s'agit de la plus grande acquisition d'un seul tenant que nous ayons réalisée en trente-six ans d'existence, en termes de surface et donc de coût. Si un concours de circonstances a favorisé cette belle opération, la solidité de nos partenariats a joué de manière évidente dans ce dossier. Nous reparlerons, je l'espère, de la forêt de Tardonne dans les mois à venir si un projet sur lequel nous travaillons vient à aboutir favorablement.

Si Tardonne constitue bien l'acquisition phare de 2025, on ne peut passer sous silence nos autres opérations foncières en vallée de la Conie, sur les pelouses du Drouais, dans le val de Langeais, les prairies du Fouzon ou les prairies de l'Ouanne, des sites caractérisés par leur parcellaire très morcelé où nous progressons... à pas de salamandre, à la faveur des opportunités qui se présentent, souvent dans le cadre de prospections foncières conduites à notre demande par la Safer.

Bien évidemment, le Conservatoire n'agit pas dans un objectif de course à l'hectare mais bien, vous en êtes pleinement convaincus, je pense, avec le souci permanent de préserver les espaces naturels remarquables de la région. Ceci dit, il est intéressant de mettre en avant le bilan annuel, soit fin 2025 190 sites sur 5 600 hectares, comme un premier indicateur de notre activité. On ne fera pas la fine bouche sur les 340 hectares gagnés en un an, avec cependant

un constat : alors que nos élus nationaux, dans leur majorité, se désintéressent, voire se détournent, de la préservation du Vivant, sous la pression parfois de lobbys bien connus, les collectivités locales (Départements, communes et communautés de communes, pays, agglos...) accordent davantage d'importance à cette question cruciale. En témoignent les nombreux partenariats en cours ainsi que ceux négociés ou renégociés en 2025, avec l'Agglo du Pays de Dreux, Chartres Métropole, Orléans Métropole (c'est une nouveauté) ou encore la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry très volontariste sur la préservation des zones humides des seize communes de son territoire. J'y ajouterais des opérations d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Eau de Paris, en Eure-et-Loir, ou avec le ministère des Armées sur le Camp du Ruchard, proche de Chinon, dans le cadre du Life NaturArmy porté par notre fédération. Ces opérations, pour lesquelles nous intervenons hors cadre de maîtrise foncière ou d'usage, constituent un second indicateur, très positif, de notre activité.

Il est un autre dossier qui nous a fortement mobilisés en 2025 : celui des zones de protection forte. Les ZPF sont une déclinaison de la Stratégie nationale des aires protégées qui vise à placer 10 % du territoire national sous protection forte à l'horizon 2030. Cet objectif tout à fait louable n'avait pu être atteint au cours des stratégies décennales précédentes. Le sera-t-il cette fois-ci ? En tous cas, notre Conservatoire, comme tous les autres du réseau, va apporter une contribution significative à cette politique publique. Outre nos sites déjà classés en réserves naturelles régionales et nationales, et ceux bénéficiant d'arrêtés préfectoraux de protection du biotope ou d'habitats naturels, une liste de trente-cinq sites prioritaires a été validée par le Conseil d'administration avec des dossiers d'ores et déjà conclus (Coteau de Roussy et marais de la Presle à Saint-Georges-sur-Arnon, prairie du Paluau à Bourgueil et l'étang de Beaumont en Sologne). Une septième réserve naturelle régionale devrait voir le jour à l'automne avec les Hauts de Bertignolles, alors que deux réserves naturelles nationales sont à l'instruction – avec de bonnes chances d'aboutir – pour le Méandre de Guilly et les Pelouses de Bléré. Autant d'annonces qui ne peuvent manquer de nous réjouir ! Pour les sites moins prioritaires – mais néanmoins très intéressants – une procédure de ZPF dite « au cas par cas », consistant en une simple labellisation, viendra renforcer celle que je viens d'évoquer. Ce dossier des ZPF illustre le rôle conséquent du Conservatoire dans l'accompagnement des politiques publiques et met davantage en lumière un grand nombre de nos sites. Il reste à espérer que cette reconnaissance de l'État envers notre contribution se traduise par des moyens financiers propres à assurer le devenir des sites. Voilà un troisième indicateur très positif de notre activité.

Bien entendu, toutes ces avancées reposent sur l'engagement et la qualité du travail de nos équipes que je tiens à saluer une nouvelle fois. En 2025, notre effectif a connu quelques départs, compensés par des arrivées dont nous ne pouvons que nous féliciter. Le rapport financier détaillera à ma suite ces mouvements de personnels. En fin d'année, trois postes ont été créés pour répondre à des besoins particuliers et limités dans le temps : la poursuite du

travail sur les ZPF et l'animation foncière sur deux secteurs de zones humides dans le Cher et l'Eure-et-Loir.

Nos équipes voient leur charge de travail augmenter d'année en année. S'il convient d'y constater les effets de notre reconnaissance, par les collectivités notamment, le manque de disponibilités financières ne permet pas aujourd'hui de créer de postes supplémentaires, durables dans le temps. Par exemple, une antenne dans l'Indre permettrait de soulager Vierzon aujourd'hui en charge d'une cinquantaine de sites. Sur ce point, le Conservatoire n'a pas pu avancer dans le contexte budgétaire actuel. Et parce que nos salariés forment l'un des piliers fondamentaux de notre fonctionnement, il a paru essentiel, pour le Conseil d'administration, d'engager une démarche sur les risques psychosociaux au travail. Le cabinet Énergia a été mandaté pour dresser un diagnostic des conditions de travail de nos salariés. Il se traduit par un assez haut degré de satisfaction qui ne doit cependant pas occulter des points de faiblesse ou d'autres à améliorer. Les préconisations émises par Énergia ouvrent désormais une seconde phase de la démarche avec un travail conduit en interne au sein du Comité social et économique. Un gros dossier donc marqué par l'adhésion forte de notre équipe à la démarche et un investissement financier volontariste de la part du Conservatoire qui se soucie tout particulièrement de la santé physique et mentale de ses salariés, bien au-delà de ses obligations légales.

Concernant la vie associative, je note avec satisfaction une progression continue du nombre de nos conservateurs bénévoles, de bonnes participations aux réunions départementales ainsi qu'à la plénière en Loir-et-Cher, des bilans de l'activité bénévole qui restent élevés, favorisés en cela par la mise à disposition d'un nouveau fichier pratique et attractif (merci Catherine !), une assemblée générale dont le succès, à Châteauneuf-sur-Cher, ne s'est pas démenti, et un Conseil d'administration - et son Bureau - qui ont bien fonctionné tout au long de l'année. Le nombre de nos adhérents est remonté pour dépasser les 500 avec cependant un taux de non fidélisation trop élevé qui obère toute progression significative du nombre de nos cotisants. Faut-il, comme le souhaite notre président de fédération, viser des milliers d'adhérents, au prix d'efforts coûteux tant au niveau du recrutement que pour leur fidélisation, ou progresser doucement avec davantage de bénévoles investis ? J'aurais tendance à opter pour cette seconde alternative qui me semble plus réaliste à tous points de vue. À chacun d'entre nous de penser à faire connaître notre Conservatoire et de convaincre les amoureux du Vivant de nous rejoindre !

Notre présence sur les stands et notre communication générale contribuent fortement à susciter des adhésions nouvelles. Une mouture plus moderne du site internet a été lancée cette année et les talents d'Anaïs en matière de montage vidéo permettent de varier nos publications de manière plus vivante et plus esthétique comme la série « Vol au-dessus d'espaces naturels » qui sera diffusée dans la matinée ou encore « Conversation avec la

nature » par laquelle plusieurs de nos salariés ont témoigné de leur travail au service des espaces naturels.

Je terminerais ce rapport moral par une évocation du rapport financier que notre trésorière présentera à ma suite. Nous espérons terminer 2025 sur un bilan au moins à l'équilibre, sinon positif, au terme d'un exercice budgétaire construit en ce sens mais la non instruction de plusieurs dossiers Feder et Feader au niveau de la Région a douché nos espoirs !

Décidément les fonds européens, dont nous ne saurions nous passer, refont parler d'eux, même si nous les sollicitons beaucoup moins qu'auparavant ! Ce retard d'instruction est certes de peu d'importance sur notre résultat mais il est la cause d'une déception interne assez forte. L'exercice 2025 a une nouvelle fois démontré la limite des financements publics dans notre fonctionnement général. Le contexte budgétaire de ces dernières années réduit progressivement nos marges de manœuvre. Bien des montages financiers de dossiers requièrent désormais un autofinancement dépendant des marges que nous pouvons dégager de notre activité générale. Mais jusqu'à quand ? Aussi répondons-nous, mais ce n'est pas une solution pérenne, aux appels à projet de banques ou de fondations comme la MAIF (plus de 100 000 € sur la restauration des prairies de l'Ouanne, dans le Loiret), ou encore la fondation d'entreprise Banque populaire pour la préservation de zones humides dans le même secteur. L'espoir viendra peut-être de la compensation carbone sur laquelle notre fédération travaille activement, avec deux labels en cours sur les prairies et les forêts.

De même que la salamandre symbolise la force, cette année 2025 reflète notre capacité à toujours progresser et à nous adapter. On la dit aussi symbole d'immortalité mais il serait présomptueux de viser aujourd'hui aussi loin !

Je vous remercie pour votre patiente attention.

Michel Prévost
Président du Conservatoire d'espaces naturels
Centre-val de Loire